



Solins moulés et préformés

Ces solins sont faits de divers ensembles de sections de métal avec et sans composants de feuilles de plastique flexible. Ils sont fabriqués pour être utilisés en tant qu'arête du toit, solins du mur ou de rebord et joint de dilatation. Il a été demandé à l'ACEC d'approuver un certain nombre d'entre eux.

Il n'est pas dans la politique de l'ACEC d'approuver des produits en vertu de leur nom commercial. Réciproquement, une approbation générique est considérée dans ce cas comme étant trop générale étant donné les variations actuelles et très possibles dans l'avenir entre les divers dispositifs.

L'industrie de la couverture est devant un dilemme, à savoir de prédire les effets à long terme de l'emploi de produits composants récemment mis au point dans les toitures déjà connues. Tout esprit conservateur manifesté de la part des entrepreneurs couvreurs envers de nouveaux produits n'est pas le résultat de préjugés mais est basé sur le besoin fondamental d'éviter des risques déraisonnables. Nous savons tous très bien qu'il y a déjà eu des échecs onéreux.

Afin d'éviter de tels risques, l'ACEC a établi un processus à suivre avant d'accepter tout nouveau produit. Il est probable que l'élément principal de ce processus est le temps - le temps pour qu'un nouveau produit soit installé sous le climat variable du Canada et le temps pour qu'une évaluation raisonnable de la durabilité du produit soit faite dans ces mêmes conditions atmosphériques variables.

Le Comité Technique de l'ACEC a étudié la documentation sur les solins précités et a reçu quelques enquêtes faites sur le terrain. À l'heure actuelle, le Comité pense qu'il ne peut faire plus que suggérer quelques lignes de conduite pour l'emploi de ces produits. Ces lignes de conduite sont basées sur l'expérience acquise relativement à ce qui se produit sur un toit pendant la pose et suite aux changements de température ultérieurs. Nous espérons que ces lignes de conduite contribueront à prévenir certains problèmes éventuels. En même temps, nous reconnaissons que certains produits sont sur le marché depuis des années mais qu'ils ne semblent pas être connus à l'échelle nationale.

Les lignes de conduite générales suggérées sont les suivantes:

1. Un joint de bordure à dévers métallique sur le rebord du mur ou du toit devrait avoir l'espace triangulaire en-dessous rempli avec de l'isolant pour minimiser les dangers de condensation au cas où de l'air chaud et humide d'écoule de l'intérieur de l'édifice et entre en contact avec le métal froid.
2. Toute réglette à l'intérieur du mur dans un mur de béton coulé en place est prédisposée à avoir des brisures de béton le long de l'arête supérieure, surtout lorsque les formes de béton sont enlevées. Ces endroits doivent être soigneusement préparés pour éviter que l'eau ne pénètre derrière le solin.
3. L'installation d'une réglette au-dessus d'un mur en parapet ne peut être considérée comme une bonne pratique de couverture. (Voir Manuel de Devis de l'ACEC, page 12.6, Devis FL 111A).
4. Toute toiture qui nécessite des clous ou des vis à travers l'élément d'imperméabilisation sur ou près de la partie supérieure du dévers devrait avoir une hauteur spécifiée de dévers plus proche de 8 pouces (la hauteur recommandée pour le clouage des solins de quelque sorte que ce soit)

plutôt que la hauteur normale de dévers de 4 pouces. De plus, il a été découvert que ces fixations par clous ou vis ont tendance à se desserrer et doivent être resserrées presque tous les ans.

5. Les joints de dilatation du type soufflet pour les pentes à faible inclinaison et les joints de contrôle ne sont pas approuvés par l'ACEC pour une installation au niveau du toit. Ils devraient être élevés sur les bandes à dévers ou les brodures et, là où l'on pense que l'eau peut se déposer, ils devraient être bien au-dessus du niveau du toit. De plus, comme pour tout chaperon de mur ignifuge ou joint de dilatation en métal fabriqué, ils devraient être protégés aux endroits sujets à circulation, même si cette dernière n'est qu'une circulation normale de service.
6. Les fournisseurs et les auteurs de devis de toute toiture ou de tout détail qui se servent de feuilles de plastique flexible devraient s'assurer que le matériau résistera au climat sous lequel il sera utilisé et que l'installation du joint est pratique dans de mauvaises conditions extérieures normales à l'époque de l'année où il sera nécessaire. On doit reconnaître que la pose de la toiture est, de par nécessité, un travail exécuté assez grossièrement et non un travail fait en atelier. Enfin, ces feuilles de plastique doivent avoir une flexibilité résistant au froid, de l'endurance et une durée respectable, ainsi qu'une excellente adhérence non seulement aux joints des feuilles mais aussi aux joints où la feuille doit être collée à la membrane du toit.

Les opinions exprimées ci-dessus sont celles du Comité Technique National de l'ACEC. Ce bulletin technique est distribué dans le but de véhiculer des renseignements pertinents sur l'industrie de la couverture. Les énoncés, commentaires, opinions et conclusions, s'il y a lieu, ne constituent pas un avis techniques définitifs, nous invitons le lecteur à solliciter l'avis d'un professionnel en génie ou en architecture. Aucune responsabilité ne sera assumée par l'ACEC, l'un des officiers ou directeurs de même que par des membres ou employés sur l'interprétation et l'utilisation que le lecteur pourra faire des renseignements contenus dans ce bulletin.